

Tarifs de location de la salle communale de LATOUR

Durée de location	Habitants de Latour	Extérieurs
Occupation régulière		
Une caution annuelle de 500€ sera demandée		
1/2 journée à 1 journée /semaine	30€/mois	60€/mois
Occupation ponctuelle		
Dans tous les cas, une caution de 500€ sera demandée pour chaque occupation		
1 journée de 9 h à 19 h	30 €	100 €
1 we, du samedi 9h au lundi 9h	60 €	180 €
cuisine		
Vin d'honneur	0 €	50 €
Association	0 €	

Caution : dépôt d'un chèque au nom du trésor public

- **Annulation de la réservation par l'occupant :**
 - a) plus d'un mois avant l'utilisation prévue, la totalité du règlement est restitué ;
 - b) moins d'un mois avant l'utilisation prévue, 25 % de la location totale sera due à la commune de LATOUR sauf cas de force majeure dûment justifié ;
 - c) moins d'un semaine avant l'utilisation prévue, 50 % de la location totale sera due à la commune de LATOUR sauf cas de force majeure dûment justifié .

- **Annulation de la réservation par la commune :**
En cas de force majeure et sans contrepartie financière.

- **Priorité de la location :**
 - **aux activités de la mairie** (élections, réunions....)
 - **aux habitants de la commune et associations communales**
 - **au comité des fêtes et de la culture de Latour** (manifestations, expositions, activités culturelles....)